|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | EUROPEAN COMMISSION  **EUROSTAT**  **Direction A - Ressources**  **A.5 – Methodologie ; Innovation dans les statisitques officielles** |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG — Direction — Unité | ESTAT.A.5 |
| Numéro de poste dans Sysper: | 300570 |
| Personne de contact:  Démarrage prévisionnel:  Durée initiale:  Lieu d’affectation: | Albrecht WIRTHMANN,  [Albrecht.Wirthmann@ec.europa.eu](mailto:Albrecht.Wirthmann@ec.europa.eu)  1er trimestre 2024  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autres: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert à:    ainsi que  les pays de l’AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  les pays tiers suivants: ....  les organisations intergouvernementales suivantes: ... | |
| Date limite de soumission des demandes |  |

Présentation de l’entité (nous sommes)

Unité A5 d’Eurostat «Méthodologie; l’innovation dans les statistiques officielles »est une unité dynamique et conviviale comptant plus de 20 collègues qui fournissent à Eurostat et au système statistique européen (SSE) des services et une expertise dans les domaines de la méthodologie statistique, de l’analyse des données, de la confidentialité statistique, de l’architecture d’entreprise, de la recherche et de l’innovation.

Nous dirigeons et coordonnons des développements innovants au sein du SSE et de la Commission en vue d’élaborer des statistiques multisources sous la rubrique «Statistiques intelligentes de confiance» pour une prise de décision fondée sur des données probantes. Il s’agit notamment d’explorer et de réutiliser des sources de données non traditionnelles, de développer et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes et de nouveaux processus, de mettre en place de nouvelles infrastructures techniques et de coordonner la mise en œuvre du programme d’innovation du SSE. Les activités actuelles comprennent l’exploration et le pilotage de capacités méthodologiques et techniques innovantes pour la collecte de données sur le web (renseignement web), le traitement des données des opérateurs de réseaux mobiles, l’utilisation de dispositifs et de capteurs intelligents pour améliorer les méthodes de collecte de données (enquêtes intelligentes fiables), l’utilisation de techniques de renforcement de la protection de la vie privée pour l’agrégation et le traitement des données sensibles détenues par différentes organisations, et la promotion des techniques d’IA/ML afin d’améliorer le traitement de sources de données nouvelles et multiples et la production de statistiques européennes.

Dans ces efforts, nous respectons les normes de confidentialité statistique, qui est l’une des pierres angulaires des statistiques européennes. La mise au point de méthodes et d’outils adéquats pour la protection des données confidentielles constitue un autre domaine important de travail de l’unité, qui comprend des techniques de protection des tableaux et des microdonnées.

Enfin, nous accordons l’accès aux microdonnées européennes à des fins scientifiques en suivant des procédures d’accès bien établies et en promouvant l’utilisation des données en vue de mieux comprendre les évolutions économiques et sociales en Europe.

Présentation de l’emploi (nous proposons)

Sous la supervision d’un fonctionnaire de la Commission, l’expert renforcerait les capacités de l’unité A.5 d’Eurostat en matière de méthodologie et d’innovation en matière de statistiques officielles, en particulier au sein de l’équipe chargée du secret statistique et de l’accès aux microdonnées d’Eurostat. Les tâches comprennent la mise au point et la promotion de méthodes visant à garantir une utilisation efficace des données tout en protégeant leur confidentialité, la contribution à la mise en œuvre du règlement modifié sur les statistiques européennes en ce qui concerne les questions d’intégration de nouvelles sources de données dans les statistiques européennes dans le respect de la vie privée, les travaux sur les questions de respect de la vie privée et de confidentialité des données statistiques en ce qui concerne l’augmentation de la disponibilité des données numériques dans l’espace public, l’analyse et le développement de techniques d’IA en ce qui concerne le traitement des données et la confidentialité des données.

Ses tâches incluront en particulier :

— Aider l’équipe à concevoir et à appliquer de nouvelles méthodes et outils de contrôle de la divulgation statistique (y compris pour le contrôle des résultats).

— Analyser et promouvoir de nouvelles méthodes et de nouveaux outils d’anonymisation des microdonnées, y compris des méthodes de production de données synthétiques.

— Contribuer au développement de systèmes d’accès aux microdonnées.

— Faire progresser des méthodes et des outils statistiques innovants utiles à la production de statistiques européennes de haute qualité;

— Soutenir et développer des méthodes visant à intégrer les données dans la protection de la vie privée et de la confidentialité dans la production des statistiques européennes;

— Contribuer au développement de l’utilisation d’approches avancées en matière d’IA pour la production de statistiques tout en garantissant la confidentialité des données.

Profil du titulaire du poste (nous recherchons)

Nous recherchons une personne possédant des connaissances méthodologiques confirmées dans le domaine des statistiques, de la science des données ou des technologies de l’information, en particulier dans le domaine de la confidentialité statistique, des méthodes de préservation de la vie privée, de l’intégration des sources de données ou de l’utilisation de nouvelles méthodes, telles que l’IA. Nous attendons de l’expert détaché qu’il contribue au renforcement des capacités de l’unité en matière d’innovation et de méthodologie statistique en général, ainsi que de méthodes et d’outils liés au secret statistique, dans l’intérêt particulier d’Eurostat et du système statistique européen.

Critères d’éligibilité

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C (2008) 6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devez remplir les critères d’éligibilité suivants à **la date de début** du détachement:

* Expérience professionnelle: une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision équivalentes à celles du groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel sur une base permanente ou contractuelle.
* Employeur: doit être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); à titre exceptionnel et à la suite d’une dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (par exemple, une agence ou un institut de réglementation), une université ou un institut de recherche indépendant.
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devez justifier d’une connaissance approfondie de la langue de l’UE nécessaire à l’exercice de ses fonctions.

Conditions du détachement

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devez rester employé et rémunéré par votre employeur et être couvert par votre système (national) de sécurité sociale.

Vous exercez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END susmentionnée et êtes soumis aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Si le poste est publié avec des indemnités, celles-ci ne peuvent être accordées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel affecté dans une délégation de l’Union européenne doit disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à [la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer la procédure de vérification avant d’obtenir la confirmation du détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé (e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur sur la manière de postuler.

La Commission européenne **n’accepte que les demandes qui ont été soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique auprès de l’UE de votre pays, du secrétariat de l’AELE ou du ou des canaux auxquels elle a expressément consenti.** Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, français ou allemand en utilisant le **format de CV Europass** [[(créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Elle doit mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie du passeport, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil[[1]](#footnote-1). Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)